



المديرية العامة

DIRECTION GÉNÉRALE

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Poste et des Télécommunications

E.P.I.C d'Algérie Poste

Ilot n° 04 Zone d'Affaires Bab-Ezzouar Alger

NIF : 0002216002104442

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Conformément aux dispositions des articles 93 et 97 de la procédure de passation des marchés de l'EPIC « Algérie Poste », la Direction Générale d'Algérie Poste, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°02/DGAP/DPMG/2023 portant « Sélection d'un transporteur au profit du personnel du Complexe Postal de Birtouta dans le cadre d'un marché à commande, paru dans les quotidiens nationaux le 05 Février 2023 qu'à l'issue de l'évaluation des dossiers de candidature, des offres technique et financière, le projet de marché est attribué à titre provisoire à :

Soumissionnaire retenu	Numéro D'identification Fiscale (NIF)	Typologie de bus	Montant de L'offre DA/TTC	Note du Soumissionnaire		
				Note technique	Note financière	Note globale
ETS DAHOU	184101303069113	-Bus de 08 à 11 places	-104.902,30 DA/jour	40 Points	56.93 Points	96.93 points
		- Bus de 12 à 22 places	-104.902,30 DA/jour			
		- Bus de 23 à 35 places	-104.902,30 DA/jour			

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la Commission Centrale des Marchés de l'Etablissement (CCME), à l'adresse susmentionnée, dans un délai de Dix (10) jours, à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse ou le site web d'Algérie Poste. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenus qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs dossiers de candidature, offres Techniques et Financière, peuvent se rapprocher de la Direction Générale d'Algérie Poste, au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première parution du présent avis.